ville de fonsorbes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
lundi 27 avril 2025 – 18 h 30

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

M. le Président ouvre la séance à 18h35, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 20 avril 2026		
Présents	Mmes BACCOU, COUSTEAU, DURIER, GORNET, LABRUYERE, LACOSTE, LAFFONT, LEMIRE, OUSTY, PAUSÉ MM. ALLAGNAT, DARAM, DUPUY, LAFOUX	
Procurations	**Mme / M.**	**a donné procuration à Mme / M.**
	Mme BAUDRY	M. DARAM
	Mme BUSSIERE	Mme LEMIRE
	Mme ECHE	Mme BACCOU
Absent excusé		
Président	M. LAFOUX	
Secrétaire	Mme COUSTEAU	
Personnel administratif	. Directrice Générale des Services . Directeur Général Adjoint des Services et Directeur – Directeur du Pôle Éducatif et Social . Directeur financier . Responsable du CCAS . Assistante administrative du CCAS	
Ordre du jour	1 – Désignation d'un secrétaire de séance 2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS 3 – Vote du Compte financier Unique 2025 4 – Affectation des résultats 2025 5 – Approbation du budget primitif 2026 6 – Marchés publics – Convention permanente de groupement des commandes entre la ville et le CCAS de Fonsorbes 7 – Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la commune de Fonsorbes et le CCAS 8 – Création de la Commission Consultative « Activités – Jardins » et désignation de ses membres 9 – Informations diverses 10 – Décisions Commissions Permanentes *(Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, le point 10 sera débattu à huis clos.)*	

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Je vous propose de commencer. Le quorum est largement atteint. Je vous propose de désigner le secrétaire de séance. La dernière fois, nous avions désigné Mme Audrey Gornet. Je vous propose qu'un membre nommé assure cette fonction. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite se proposer ? C'est une question de relecture et de cosigner avec moi après le PV du Conseil d'Administration. Il y a M. Allagnat, Mme Cousteau, Mme Durier, Mme Labruyere, Mme Laffont, Mme Lemire et Mme Ousty. Qui le souhaite ?

Après échanges, Mme Sophie Cousteau est proposée.

M le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme Cousteau en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS

M. le Président : Allez, je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Non.
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

M le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

3 – Vote du Compte Financier Unique 2025

M. le Président : On entre dans le vif du sujet. Il y a différents points de vote. Nous avons déjà évoqué la très large majorité des choses que je vais vous dire aujourd'hui, je vais donc reparler de certains éléments, mais je vais passer sur certaines choses que nous avons déjà abordées, mais ce sera l'occasion d'en reparler si vous le souhaitez.

Le point 3 sur le vote du Compte Financier Unique 2025. Sur la section de fonctionnement, sur les recettes de fonctionnement, rien ne change. Vous savez que la ressource principale du CCAS reste toujours la subvention de fonctionnement qui est octroyée par notre commune à hauteur de 385 000 euros. Elle représente 65,13 % des recettes réelles de fonctionnement du CCAS en 2025.
La deuxième ressource du CCAS, est la participation de la CAF à un montant qui a atteint en 2025 : 82 080,57 euros avec une hausse de plus de 3 000 euros, soit plus 4,37 %. Le service de portage des repas a encaissé 55 347,20 euros en 2025 avec une baisse de 4 395,50 euros. La participation des redevables s'établit en 2025 à presque 19 000 euros. Elle correspond aux repas des aînés, aux thés dansants et aux séniors qui partent en vacances.

Concernant les logements temporaires, il a été encaissé une participation de l'État à hauteur de 16 242 euros et des indemnités d'occupation à hauteur de 2 758,62 euros.

La location des parcelles pour les jardins partagés représente 3 776,60 euros en 2025 et la recette d'octobre rose 3 902,09 euros qui a été reversée pour 85 %, soit 3 121,67 euros à l'association ISGT, l'Institut du Saint et du Grand Toulouse.

Les dépenses de fonctionnement, on en a déjà parlé la dernière fois, j'y reviens rapidement. Les charges de caractère général ont diminué de 8,42 % en 2025. Les dépenses d'énergie sont revenues à un niveau d'avant crise énergétique et elles ont baissé de 47,7 % en 2025.
Les contrats de prestations de services, entre autres les prestations de fourniture et de livraison de portage des repas sont en baisse de 10,95 % sur l'année 2025, mais ça reste toujours un poste majeur de dépenses de fonctionnement puisqu'il représente pour le CCAS 45,82 % des charges à caractère général.
Les dépenses de personnel du CCAS, évoluent fortement, vous le savez, on en avait parlé ; en 2025, notamment avec la CNRACL avec 3 % d'augmentation et le maintien des charges à un niveau élevé.
Les différentes aides du CCAS représentent un montant de 27 029,47 € en 2025.
Voilà pour la section de fonctionnement.

Pour la deuxième section, la section d'investissement, vous savez que suite à la signature en janvier 2025 de l'acte prévoyant que le CCAS soit propriétaire du terrain où sont implantés les bâtiments du CCAS, il y a eu des écritures d'ordre réglementaires qui ont été imposées et passées, ce qui permet au CCAS de pouvoir récupérer la FCTVA sur les futurs travaux de ses bâtiments. C'est une opération réglementaire qui nous a permis de récupérer donc ce FCTVA.
Les autres dépenses d'investissement concernent les acquisitions de petits mobiliers, du matériel informatique à hauteur, pour 2025, de 1 093,18 euros.
Concernant la dette, il y a eu, vous le savez, un nouvel emprunt en 2024 qui a permis de financer les panneaux photovoltaïques. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 197 075 euros. Il est donc composé de deux emprunts, on en a parlé la dernière fois, mais je les rappelle ici : un emprunt de 2018 sur l'extension du CCAS et un emprunt de 2024 dont je viens de vous parler à hauteur de 32 375 euros.
La charge de la dette est de 3 381,54 euros en 2025 et ne représente que 0,65 % des dépenses réelles de fonctionnement du CCAS.

Vous avez tous vu dans les documents qui vous ont été envoyés le profil d'extinction de la dette du CCAS jusqu'en 2035. Il s'agit de voter ce premier point sur le Compte Financier Unique.
Y a-t-il peut-être des observations avant ?

Non, on en a très largement parlé la dernière fois, mais c'est l'occasion du coup de voter ce premier point. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, je vous en remercie.

M le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Vote du Compte Financier Unique 2025			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

4 – Affectation des résultats 2025

M. le Président : Je vous propose de passer au point 4 sur l'affectation des résultats de 2025.
Vous savez que nous avons une nouvelle instruction budgétaire et comptable qui s'appelle la M57. Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Financier Unique, l'assemblée délibérante peut affecter tout ou en partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. Il doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
Le montant affecté est de 67 384,36 euros. Il faut affecter la somme de 17 384,36 euros en investissement et les 50 000 euros restants sont reportés en section de fonctionnement. C'est ce dont nous avions parlé la dernière fois.

Il s'agit donc de voter ce point 4 sur l'affectation des résultats. Y a-t-il des observations ? Mme Lacoste ?

Mme Lacoste : Oui, comme vous l'avez dit tout à l'heure, on en a largement débattu lors du DOB et de la Commission Finances également. Je voterai contre cette affectation des résultats puisque vous dites qu'il faut affecter 17 384 euros alors qu'il ne le faut pas. Ce montant-là est nécessaire, mais vous choisissez de ne pas faire d'autres investissements sur le centre social parce qu'entre autres, vous avez besoin de l'argent en fonctionnement pour les récupérer sur le budget de la mairie. Je m'en suis expliquée à plusieurs reprises, je voterai contre l'affectation des résultats de 2025.

M. le Président : Très bien, je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres informations à donner ? Je redonne rapidement mes éléments là-dessus pour que ce soit inscrit aussi sur le PV.

Comme vous l'avez expliqué, il y avait un excédent d'affectation d'un peu plus de 67 000 euros. Ce que nous proposons quand j'indique qu'il faut, c'est qu'en effet il faut si nous souhaitons réaliser ce

Restaurant seniors, c'est en tout cas la proposition qui vous est faite aujourd'hui pour ce Conseil d'Administration.

Je rappelle que ce transfert de 50 000 euros nous permet de financer ce restaurant senior puisqu'il est sur un bâti communal, c'est l'objectif aussi et cela nous permet de financer un acte fort, un engagement social qui est celui en faveur de nos séniors. On en avait parlé aussi avec Mme Pausé qui avait ouvert ce questionnement-là, qui était à mon sens intéressant de faire de l'intergénérationnel aussi sur ces repas et sur ce restaurant seniors, mais qui ne restera pas forcément qu'un restaurant seniors. Voilà simplement pour apporter les éléments.

Mme Lacoste : Du coup, je réponds à nouveau puisque de la même manière que ce soit inscrit, si vous dites que c'est nécessaire pour faire le restaurant seniors alors que cela ne l'est pas, vous pourriez faire d'autres choix budgétaires et financiers comprenant les travaux de la Salle Duffaut avec le budget de la commune sans amputer 40 000 euros sur le budget du CCAS. Comme cela, tout est dit de votre part et de la mienne. Merci.

M. le Président : C'est en effet un choix, une action sociale portée par le CCAS. C'est un choix, on est d'accord, cela vous va ?

Mme Lacoste : C'est un choix de financement, on ne revient pas sur le fait que c'est du lien social qui sera créé éventuellement. C'est le fait de prendre l'argent sur le centre social alors que ce n'était pas nécessaire.

M. le Président : OK, cela vous convient ? Nous en avions déjà débattu.

M. Daram : Pour aller plus loin, par rapport au débat que nous avons eu aussi de savoir comment on allait faire, comment on allait organiser les choses, j'ai pris rendez-vous avec la maire de quartier des Minimes à Toulouse où il y a un restaurant seniors qui fonctionne très bien et je vais aller voir comment cela fonctionne pour s'en inspirer, pour savoir comment ils font au niveau hygiène, pour pouvoir voir comment on peut l'appliquer chez nous et je demanderai peut-être à la Présidente de l'ARF de venir avec moi pour voir aussi comment cela se passe.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vais mettre au vote ce point 4, si vous le voulez bien. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Très bien, je vous remercie, c'est adopté.

M le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Affectation des résultats 2025			
VOTE	Pour	13	
	Contre	3	Mmes LACOSTE, LEMIRE, BUSSIERE
	Abstention	1	Mme PAUSÉ

5 – Approbation du budget primitif 2026

M. le Président : Je vous propose de passer au point 5, concernant l'approbation du budget primitif 2026. Je vais vous rappeler un petit peu certaines choses. Les chiffres bougent un peu.

La ressource principale du CCAS resterait toujours bien évidemment la subvention de fonctionnement de la commune qui représenterait 62 % des recettes réelles en 2026 avec un montant de 345 000 euros. Je le répète, vous avez bien compris qu'il y a un transfert de la subvention de 40 000 euros sur le budget d'investissement de la commune et le résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 50 000 euros permet le réajustement de cette subvention sur le budget du CCAS.
La deuxième ressource reste toujours la CAF aussi avec un montant qui est estimé encore une fois sur 2026 à hauteur de 82 000 euros qui représente 15 % des recettes réelles de l'établissement en 2026 et le portage des repas est sur une moyenne donc de 25 bénéficiaires au début 2026. La recette de ce service est estimée à 61 000 euros en 2026 après l'aménagement du restaurant seniors en fonction des fréquentations que nous mettrons en place avec un ou plusieurs jours d'ouverture.

Nous envisagerons donc de modifier potentiellement ce service de portage des repas pour les bénéficiaires du restaurant seniors sans toucher au portage de repas pour ceux qui en bénéficient actuellement. Je le répète, comme cela, nous sommes tous d'accord.

La participation des redevables est estimée en 2026 à 19 500 euros et correspond au repas des aînés, ce dont on a parlé tout à l'heure, le voyage des séniors. Il vous a été aussi proposé ici de revoir un petit peu la formule en lien avec l'ARF. Rien n'est encore établi, il s'agit de le voir aussi avec la responsable du CCAS qui va apporter largement son expertise sur la question.

Concernant les logements temporaires, il est prévu d'encaisser une participation de l'État pour 2026 à hauteur de 16 242 euros. J'en termine avec les parcelles : la location des parcelles pour les jardins partagés nous permet d'envisager une recette de 3 750 euros en 2026. Mme Lacoste, à vous.

Mme Lacoste : Pour reformuler cette fameuse modification du portage des repas, ce que vous venez de dire, c'est que ce sera modifié pour les gens qui iront au restaurant, est-ce cela ?

M. le Président : L'idée est de proposer une modification. En fait on l'a réfléchi, à mon avis ce que nous allons faire, c'est que nous allons proposer le même portage de repas pour commencer avec le restaurant seniors et nous allons sans doute faire une petite étude pour savoir quels sont les retours qui peuvent nous être donnés et en fonction des retours on verra s'il est possible d'adapter ce portage des repas. De ce que j'ai compris, vous me l'aviez confirmé la dernière fois pour le portage actuel des repas, cela convient bien. Donc l'idée est de voir s'il y a une modification qui peut être faite pour le restaurant séniors en particulier, c'est lié.

Nous n'excluons aucune modification potentielle pour le restaurant senior parce qu'encore une fois, je vous rappelle, j'ai entendu quand je suis venu à l'ARF, mais pas qu'à l'ARF aussi, nos aînés qui ont bénéficié parfois du portage des repas, avec qui j'avais déjà pu échanger sur ce premier projet de restaurant seniors, ils avaient émis l'idée qu'il pouvait y avoir des améliorations sur ce repas parce que c'était un temps en collectivité, un temps de partage. Nous émettons juste une possible amélioration de ce service pour le restaurant seniors s'il le faut. Nous ne le ferons pas si cela convient parfaitement.

Mme Lacoste : Autre chose pour le voyage, la dernière fois vous aviez dit qu'il se ferait éventuellement un partenariat avec l'ARF, cela permettrait, me semble-t-il, je ne sais plus exactement les termes exacts, mais c'était pour dégager du temps à la personne qui s'en occupait actuellement au sein du centre social. Est-ce que c'est une demande de cet agent qui ne veut plus s'en occuper ou qui souhaite avoir plus de temps pour faire autre chose ou est-ce une décision de la mairie, M. le Président ?

M. le Président : Ce n'est pas une décision, c'est une proposition, je le précise. Est-ce que la responsable du CCAS souhaite répondre à la question ? J'y réponds. Non, ce n'est pas une demande de l'agent en particulier, c'est une proposition qui va être faite. S'il le faut, elle n'aboutira pas, mais il me paraissait opportun de vous proposer les premiers éléments de projet qu'on voulait vous proposer sur cette première année et qu'on ne puisse pas nous dire après : « oui, mais M. Lafoux, vous n'avez pas parlé de cela ». C'est juste une idée de partenariat avec l'ARF. S'il le faut, elle n'aboutira pas, je souhaite qu'elle aboutisse. Il y a deux principales conséquences positives à cela : potentiellement libérer du temps pour l'agent, mais cela, c'est la deuxième. La première, c'est bénéficier de l'expertise, quoi qu'on en dise, de l'ARF qui a aussi des retours auprès des aînés et qui peut faire évoluer ce voyage senior. Ce sont les deux grands axes de réflexion qu'on peut avoir à ce sujet selon moi.

Mme Lacoste : On est d'accord que le voyage prévu cette année avec l'ANCV est bien validé ?

M. le Président : C'est-à-dire validé ?

Mme Lacoste : Ils partent en septembre ? Les acomptes n'étaient pas encore validés justement pour vous laisser le choix de porter ou pas cette manifestation-là.

M. le Président : Pour répondre de manière très claire, on continue cette activité-là bien évidemment. Je vous propose de passer aux dépenses de fonctionnement. On est toujours sur 2026. Sur les charges à caractère général, elles devraient augmenter de 31,38 % en 2026 avec le portage des repas normalement qui devrait être en baisse de 11 % en 2025, ce poste de dépenses est évalué à la hausse en 2026 afin de pallier les variations du nombre d'usagers, puisque je vous ai expliqué qu'il était possible que cela augmente. En tout cas, c'est notre objectif. Il est évalué à 90 000 euros en 2026 et devrait représenter 45 % des charges à caractère général. Il reste toujours le poste majeur de dépenses sur ces dépenses de fonctionnement.

On en avait aussi parlé la dernière fois, vous savez que le CCAS, on a eu la demande d'un cabanon supplémentaire pour les jardins ouvriers, les jardins partagés. Il est prévu, normalement, la mise en place d'un chantier jeune. Les coûts de fourniture et de défraiement des jeunes seront intégrés dans le budget de 2026. Pour vous donner quelques éléments là-dessus, on est en train d'en discuter avec le Service Jeunesse et aussi le Service Technique, puisque l'idée, c'est d'avoir un accompagnement d'un technicien. L'objectif, c'est aussi l'intergénérationnel avec des jeunes et des gens expérimentés et que cela se fasse dans de bonnes conditions, c'est toujours une question d'apprentissage.
Sur les dépenses d'énergie, elles sont revenues à leur niveau d'avant crise, c'est ce que je vous disais tout à l'heure. Sur 2026, il ne devrait pas y avoir trop de soucis. Il est gardé dans le budget l'activité des séniors en vacances, mais comme évoqué précédemment, avec potentiellement l'organisation en lien avec l'ARF.

La ligne d'aides est évaluée à 30 000 euros pour 2026. Sur le chapitre 012 lié aux Ressources Humaines, il repart à la hausse pour atteindre 363 560 euros, son niveau le plus haut. Cette hausse s'explique par l'augmentation de 3 % du taux de CNRACL, pendant 4 ans, de 2025 à 2028, notamment sur la part employeur. La collectivité prévoit un renforcement ciblé sur les missions d'accueil : avec un agent à temps non complet, 28 heures à peu près, puisque c'est le temps d'ouverture de la structure, qui viendra renforcer l'accueil pour permettre d'accroître l'amplitude et la qualité du service rendu auprès du CCAS et des Fonsorbaises et des Fonsorbais.

Mme Lacoste : Juste une petite remarque, vous complétez effectivement le temps d'accueil de l'agent qu'il y a actuellement, certes pour soulager les agents et c'est important, mais également, puisque cela fait partie des demandes de la CAF pour continuer à avoir la subvention, qui à mon avis ne va pas rester à ce montant-là, parce qu'ils cherchent, comme tout le monde, de l'argent partout. Mais cela faisait partie de leurs demandes et du coup, vous ne remplacez pas le poste de parentalité qui était tenu. En tout cas, vous ne le remplacez pas cette année et nous trouvons que c'est fort dommage.

M. le Président : Qu'il me soit permis de rétablir une certaine vérité là-dessus, n'y voyez aucune attaque, mais du factuel. Mme Lacoste, sur la précédente mandature, est-ce que vous pourriez nous dire, cela éclairera ce Conseil d'Administration, quand est-ce que Mme Dekee est partie en retraite ? Est-ce que vous avez la date à peu près en tête ? Moi je l'ai, mais vous l'avez certainement.

Mme Lacoste : Elle est partie en début d'année ? Non, elle n'est pas partie à la retraite en fin d'année. Elle a cumulé des congés, je pense.

M. le Président : Oui, en tout cas, elle n'occupait plus le poste.

Mme Lacoste : Oui, mais elle faisait toujours partie des effectifs.

M. le Président : Elle n'occupait plus le poste. Bien sûr qu'elle faisait partie des effectifs, parce qu'elle prenait des congés, mais votre question est de se dire : « on a un poste, est-ce que vous le remplacez ? ». Je vous retourne un petit peu la question en vous disant que fin d'année 2025, ce poste n'était plus occupé. Vous étiez aux responsabilités, et vous me permettez de dire que vous avez fait le choix, en tout cas à ce moment-là, fin d'année 2025, il me semble que c'était en novembre, de ne pas la remplacer et donc de ne pas faire ce qu'on appelle de tuilage pour remplacer Mme Dekee. Et aujourd'hui, vous venez nous dire, et je trouve cela dommageable : « M. Lafoux, vous prenez la responsabilité de ne pas remplacer », alors que quand vous étiez aux responsabilités, vous avez choisi de ne pas le faire.

Mme Lacoste : Je vais rétablir certaines vérités aussi. Mme Dekee devait partir plus tard dans l'année. En fait, il s'est trouvé que sa carrière a été revue et on a appris qu'elle partirait bien plus tôt, plusieurs mois auparavant. Je vous rappelle que nous avions fait, avec les agents du service, une fiche de poste et nous avions commencé à rencontrer des personnes pour un recrutement. Effectivement, le recrutement ne se serait pas fait au 1er janvier puisque Mme Dekee faisait toujours partie des effectifs. Il se serait fait un peu plus tard dans l'année, mais il était prévu sur notre budget.

M. le Président : Donc on ne peut pas remplacer un agent parce qu'il est toujours dans nos effectifs ?

Mme Lacoste : Peut-être que si, mais quand vous apprenez qu'un agent part avec 2 mois d'avance sur le calendrier, cela manque effectivement au moment du tuilage. Même si vous devez savoir ou vous apprendrez qu'il y a des temps incompressibles au moment des choix et des recrutements avec des périodes de publication et ce genre de choses, ce temps-là est incompressible. Ensuite, c'est un poste important, on a reçu des personnes, mais effectivement on n'est pas allé au bout.

M. le Président : 4 mois quand même !

Mme Lacoste : On en reparlera si vous embauchez à un moment donné, on en reparlera parce que ces temps-là sont vraiment très longs. Et nous, puisque vous nous le reprochez, nous l'avions prévu et il y avait une ligne budgétaire, le 012 en tenait compte. On comptait bien embaucher quelqu'un ce qui n'est pas votre choix.

M. le Président : Ah si, du coup je vais y répondre. Je vais faire un deuxième élément de réponse. Donc si, on va embaucher, mais en fait, on va pourvoir ce service, on ne va pas embaucher, pour le dire plus clairement. Je ne peux pas m'étaler là-dessus puisque tous les agents ne sont pas encore informés, mais c'est ce que je vous disais en commission ou la dernière fois, je ne sais plus. Pour répondre à la question de Mme Lacoste : ce service n'existe plus depuis novembre 2025, date à laquelle nous n'étions pas aux responsabilités et nous avons choisi de recréer un service qui s'appelait donc le PEJ, le Point Écoute des Jeunes. Je ne sais pas si certains l'ont connu ici, c'est un service qui était très intéressant, l'idée, c'est l'accompagnement des jeunes, mais c'est aussi l'accompagnement des familles et cela correspond concrètement, si je ne dis pas de bêtises, au poste qu'occupait Mme Dekee. Nous allons donc recréer ce PEJ qui n'est pas forcément directement rattaché au CCAS, mais la CAF ne nous l'impose pas pour l'instant, que ce soit directement rattaché. Je voulais vous faire un premier élément de réponse. Et mon deuxième élément de réponse, c'est oui, on va restructurer avec un pôle de prévention et d'accompagnement des familles qui devrait être, je parle au conditionnel, c'est pour cela que je ne peux pas trop en dire sur le sujet puisque tout n'est pas encore convenu, qui devrait être pourvu avec deux agents. Nous sommes en train de travailler sur la géographie de ce lieu, nous essayons de le maximiser et de le placer au plus possible au cœur de ville. On avait eu ce débat, vous vous en rappelez, la dernière fois.
L'idée, c'est que si nous le mettons au CCAS, je ne suis pas certain que les jeunes ou les familles viennent directement au CCAS, en tout cas plus facilement que si le lieu était au cœur de ville. C'est la réflexion que nous portons, et la deuxième réflexion que nous portons, vous le saviez quand vous étiez aux responsabilités, il y avait quelque chose de très bien : vous aviez fait le choix d'acheter la parcelle qui fait l'angle, avec la rue de la Poste et je sais qu'il y avait émis la possibilité de mettre, par exemple, un service ici, donc potentiellement le PEJ. Nous allons essayer d'éviter ça, c'est peut-être trop proche de la police municipale. En tout cas, nous avons des pistes de réflexion et pour répondre concrètement à votre question, oui, dans cette année, l'objectif est de recréer le PEJ avant décembre.

Mme Lacoste : Avec deux embauches ?

M. le Président : Non, du coup, deux agents actuels que l'on remettrait directement au PEJ.

Mme Lacoste : Deux équivalents en temps plein ?

M. le Président : Oui, c'est l'idée. C'est au conditionnel encore.

Mme Lacoste : L'avantage que la parentalité soit au centre social, c'est la proximité de tous les services, de tous les agents. J'entends que les jeunes que vous rencontrez ne sont pas prêts à aller au centre social. Je ne sais pas si les jeunes que vous rencontrez sont ceux qui bénéficieraient de ce lieu-là, c'est un autre sujet, mais je ne suis pas sûre que les gens, une fois qu'ils seront reçus dans le centre bourg, qu'ils aillent ensuite au CCAS puisqu'à un moment donné, il faudra certainement qu'ils aillent pour rencontrer les personnes que ce soit au centre du CCAS ou à la maison de proximité.
Mme Dekee et le PEJ étaient un temps derrière la Maison Duffaut et régulièrement, Mme Dekee accompagnait les personnes et les familles jusqu'au centre social parce qu'ils ne se sentaient pas d'y aller, ils ne savaient pas forcément où c'était. C'est un lieu qui a besoin d'être connu et reconnu. Si les personnes qu'on veut aider, on les sort de cette structure-là, il faudra à un moment donné les y amener. Un des avantages pour lesquels on l'avait déplacé là-bas, c'était la proximité de tous les services que vous connaissez, qui sont en place au centre social. C'était notre choix.

M. le Président : J'entends. C'est pour ça que je vous dis que rien n'est actuellement arrêté sur la question de la géographie de ce lieu. Je vous rassure, je rencontre tout type de jeunes, notamment du lycée. Ce n'est pas parce que je porte un costume que je ne rencontre pas des jeunes qui sont dans le besoin, bien au contraire. Je le dis avec beaucoup d'humour, rassurez-vous, mais je rencontre tout type de jeunes, notamment au lycée, qui me font part de situations très diverses, mais de ce que j'entends pour l'instant, au cœur de ville, ils préféreraient. S'il faut, on se trompe, mais en tout cas, c'est ce que j'entends pour l'instant, mais on n'exclut pas l'idée du CCAS non plus, parce qu'il y a les bureaux. Le seul problème que je vois au CCAS, c'est que pour ce type d'accueil, est-ce qu'il ne faut pas essayer d'avoir une structure très identifiée et identifiable et avoir quelque chose d'assez individualisé. Vous voyez ce que je veux dire ? Est-ce que mélanger dans une même structure plusieurs types d'accueil, c'est juste la réflexion qu'on peut se porter aussi ?

Mme Lacoste : On peut se poser la question effectivement, le fait qu'il y ait plusieurs services au même endroit, quand on rentre, il n'y a pas de stigmatisation possible non plus. Vous rentrez, on ne sait pas pourquoi vous passez la porte, il y a aussi cette notion-là qui est importante pour certaines personnes qui ont déjà du mal à aller chercher de l'aide. Si en plus ils sont stigmatisés parce qu'ils vont à tel endroit, cela peut être encore plus difficile pour eux.

M. le Président : J'entends, je pense que nous en reparlerons plutôt côté mairie pour le PEJ, mais on reparlera du positionnement de ce futur PEJ. Le PEJ, on verra s'il continuera à s'appeler PEJ, mais pour que chacun comprenne l'idée de ce que l'on veut proposer.

Mme Lacoste : Nous, c'était le PEJF, Point Écoute des Jeunes et des Familles. Les agents y tenaient et c'est important effectivement.

M. le Président : On est bien d'accord qu'au départ c'était PEJ, et qu'il est devenu PEJF ? OK, très bien. En mon temps, ce n'est pas il y a si longtemps, mais en mon temps, quand j'étais jeune, quand je fréquentais la structure quand j'étais plus jeune, c'était PEJ, c'est pour ça. Mais en effet, oui, il y a eu une modification... Je ne ferai pas le décompte des années.

Très bien, on était du coup sur le point 4, je poursuis sur l'investissement. Nous allons terminer, rassurez-vous, cela ne va pas être trop long. Sur la question des investissements, l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement permet un remboursement de la dette du CCAS sur 2026. Il est prévu du renouvellement de petits matériels et donc petits mobiliers à hauteur de 2 335,65 euros exactement.
Concernant la dette, le capital restant dû au 1er janvier 2026 est de 197 375 euros. Il est composé des deux emprunts que vous connaissez déjà, on en a déjà parlé. Sur la charge de la dette, elle est évaluée à 3 350 euros en 2026 et ne représente que 0,56 % cette fois-ci des dépenses réelles de fonctionnement.
Vous avez toujours le profil d'extinction de la dette du CCAS jusqu'en 2035.

Avant de voter ce point, est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Très bien, je vous propose de mettre en vote ce point-là. Y a-t-il des gens qui s'abstiennent peut-être, des abstentions ? Une abstention. Est-ce que des gens votent contre ? Deux collègues. Très bien, je vous en remercie.

Mr Couailles, directeur du Pôle financier et des commandes publiques: Juste une information, je vais vous faire passer le parafeur avec un feuillet des signatures à signer pour le budget primitif. Pensez à ceux qui ont une procuration de faire un petit P/O dans la case de Mme Baudry et de faire votre signature.

M le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du budget primitif 2026			
VOTE	Pour	13	
	Contre	3	Mmes LACOSTE, LEMIRE, BUSSIERE
	Abstention	1	Mme PAUSÉ

6 – Marchés publics – Convention permanente de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Fonsorbes

M. le Président : Merci. Le point 6 concerne les marchés publics de convention permanente de groupement de commandes. Vous savez qu'il existe, c'est une possibilité pour les collectivités et donc le CCAS, de mettre en place des groupements de commandes pour les acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.
Le groupement entre la mairie et le CCAS de Fonsorbes a pour objectif de couvrir les besoins divers et donc de lancer plusieurs consultations. Il est proposé au Conseil d'Administration la signature de cette convention permanente de groupement de commandes entre la commune et le CCAS et donc de m'autoriser à la signer.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce point-là ? Non ?
Je vous propose de mettre au vote : qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité, je vous en remercie.

M le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Convention permanente de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Fonsorbes			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

7 – Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la commune de Fonsorbes et le CCAS

M. le Président : Le point 7 concerne la création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune et le CCAS : vous savez que ces comités sociaux territoriaux sont chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail. Pour faciliter les questions de gestion, il est proposé de maintenir le principe d'un Comité Social Territorial commun entre le CCAS et la commune qui est compétent pour l'ensemble des agents du CCAS et de la Ville de Fonsorbes. À ce sujet, il convient de se prononcer sur plusieurs éléments. La fixation du nombre de représentants titulaires du personnel est en nombre égal du nombre de représentants suppléants, donc quatre membres, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant. Ce nombre est donc fixé à 4 pour les représentants titulaires de la collectivité ou de l'établissement et le nombre égal de suppléants. Et le maintien du principe de recueil de l'avis du collège des représentants des collectivités territoriales.
Je précise que nous avons échangé avec les représentants du personnel et proposé ces règles avant les élections professionnelles bien évidemment, cela a donné lieu à un nouveau protocole qui a été mis à jour et validé par l'ensemble des représentants.

Mme Lacoste : Je vois qu'il y a quatre membres, et sauf erreur de ma part, il y en avait cinq avant et une représentation des oppositions. Est-ce que ce sera toujours le cas avec quatre membres ou pas ?

M. le Président : On avait validé qu'il n'y ait pas de représentants de la minorité pour ce CST commun.

Mme Lacoste : Je me permets de faire remarquer que justement vous nous faites régulièrement remarquer que nous avons particulièrement maltraité les minorités ou l'opposition sous le mandat précédent, mais nous avions cinq membres et l'opposition était représentée. Je voterai donc contre.

M. le Président : Je comprends, force est de constater que même en mettant ça en place, cela s'est mal passé. Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

Est-ce qu'il y a peut-être d'autres remarques ? C'est bon ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Très bien, je vous en remercie.

M le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la commune de Fonsorbes et le CCAS			
VOTE	Pour	14	
	Contre	3	Mmes LACOSTE, LEMIRE, BUSSIERE
	Abstention	/	

8 – Création de la Commission Consultative « Activités – Jardins » et désignation de ses membres

M. le Président : Je vous propose de passer au point 8 concernant la création de la commission consultative activités et jardins et la désignation de ses membres. Il existait une commission avant activités et une autre commission jardins familiaux. Au vu du nombre de commissions pour ces deux thématiques, il nous est apparu plus opportun de les regrouper en une seule commission qui soit constituée des mêmes membres du Conseil d'Administration.

Comme vous avez pu le lire sur les documents, la commission consultative jardins partagés étudie les dossiers de demande de parcelles au sein des jardins partagés ainsi que leur fonctionnement, notamment en lien avec les travaux par exemple et la commission consultative activités étudie l'organisation des manifestations des aînés, à savoir le repas du Nouvel An, le goûter des aînés et le voyage des aînés.

Je vous propose qu'elle soit composée du Vice-Président, le cas échéant du Vice-Président délégué, et de 8 membres dans le respect de la parité parmi les administrateurs élus / nommés par le Président et pour les membres élus avec la représentation proportionnelle des groupes, à savoir, deux sièges pour le groupe Fonsorbes rassemblée, Fonsorbes en mieux, un siège pour le groupe Fonsorbes Citoyenneté, un siège pour le groupe Fonsorbes Vers l'Avenir, quatre sièges pour les membres nommés par M. le Maire.

Je vais proposer chez les membres élus de Fonsorbes rassemblée, Fonsorbes en mieux, de me proposer deux élus. Je ne mets pas le Vice-Président et le Vice-Président délégué dedans, je propose que ce soit Audrey Gornet et Aurélien Dupuy.
Est-ce que ça vous convient ?

Mme Lacoste : C'est ça, en fait. Excusez-moi, mais ils découvrent qu'ils vont être à la commission ?

M. le Président : Non, on en avait déjà parlé avant, mais je leur avais expliqué que dans tous les cas, ils n'avaient pas trop le choix, puisque malheureusement, on ne va pas mettre Mme Baccou ou M. Daram alors qu'ils peuvent présider la séance. Vous voyez ce que je veux dire ?

Mme Lacoste : oui.

M. le Président : Mathématiquement, on y est contraint et comme Mme Baudry ne peut pas être présente pour des raisons de santé, on a préféré que ce soient les membres présents qui soient membres de la commission.

Et comme je ne peux pas être partout, je propose de ne pas y être non plus. Mme Lacoste du coup ?

Mme Lacoste : Présente.

M. le Président : Mathématiquement. Très bien. Mme Pausé ?

Très bien. Vous voyez, on est tous contraints mathématiquement. Il y a une équité parfaitement totale sur tous les groupes.

Et donc, sur les membres nommés, chers collègues, il serait intéressant qu'il y ait l'une de vous chez l'ARF, Madame LAFFONT Nicole propose sa candidature.

Je vous propose de mettre aux voix.
Il n'y a pas besoin d'accepter qu'on le fasse à main levée. C'est bon ? Je précise au cas où.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?
À l'unanimité. Je vous en remercie.

M le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Création de la Commission Consultative « Activités - Jardins » et désignation de ses membres			
VOTE	Pour	17	
	Contre	/	
	Abstention	/	

M. le Président : Donc, nous allons passer au dernier point, le point 9 sur les informations diverses.

Mme Lacoste : Excusez-moi, M. Lafoux, je reviens juste sur la création de la commission. Moi, je trouve dommage que deux commissions n'en fassent plus qu'une.

Il existait une commission activité et une commission jardins qui ne traitent pas du tout de la même chose. Vous décidez de n'en faire qu'une. Effectivement, avec Mme Pausé, on va être représentantes sur une seule commission, et donc plus sur deux, sachant que vous nous évincez aussi du CST. Je trouve donc que la représentation des oppositions va être vraiment réduite comme peau de chagrin, c'est factuel. Et je trouve cela dommage. Votre argument sur le fait, je pense que c'était de l'humour, je ne sais pas, mais de dire que le fait qu'au CST, il y ait eu l'opposition et que cela se soit mal passé, je ne vois pas du tout le rapport. C'est sûr que, si nous ne sommes nulle part, vous allez avoir les coudées franches et je n'appelle pas cela de la démocratie.

M. le Président : OK, je vous ai donné mon explication, j'ai échangé aussi avec les agents pour les questions d'organisation aussi, mais c'est moi qui prends la décision en tant que Président. Je ne mets pas les agents là-dedans.

Et sur la question des commissions, il ne vous aura pas échappé que les deux commissions deviennent une seule commission. En réalité, vous ne perdez pas de commission, puisque tous les dossiers qui seront traités dans les deux commissions seront traités dans une seule et même commission. J'avoue ne pas être un fort partisan de la réunionnite, mais plutôt partisan de l'efficacité.

Je vous propose de n'en faire qu'une seule et même, ce n'est pas plus compliqué que ça, en réalité, et je reprends l'argument que j'avais donné en faveur de Mme Pausé, mais je ne me permettrai pas de parler en son nom, mais il est vrai qu'on essaie de limiter le nombre de réunions, et donc de commissions, et là, en plus, on ne limite pas, puisqu'on met deux commissions en une seule et même ce qui va permettre de ne pas avoir trop de commissions. Tous les dossiers seront traités dans cette même commission.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre présence.

Est-ce qu'il y a peut-être d'autres éléments ? Non, sur ce point-là ? Très bien.

9 – Informations diverses

Point non traité.

Vous savez que, conformément à l'article 22 du chapitre 4 du règlement intérieur du CCAS, ces points-là sont débattus à huis clos. Je vais donc inviter le public, si vous le voulez bien, à quitter la salle. Je vous remercie pour votre présence.

La séance est levée à 19h25.

La Secrétaire de séance,

Mme Sophie COUSTEAU

CCAS DE FONSORBES (Haute-Garonne)

M. le Président du CCAS

M. Mathieu LAFOUX